

## **Modifications aux Règlements Sportifs à partir du 1 juillet 2022**

Le Conseil National du 26 février 2022 a approuvé les modifications suivantes:

### **1. Alignement de “ fantôme “**

Nouveaux articles :

C.22.13 Le premier joueur d'une équipe ne peut avoir un indice de référence plus petit que celui du troisième joueur **ayant effectivement participé à la rencontre** de l'équipe supérieure. **Le joueur effectif est celui qui a joué un point.**

C.22.14 Chaque équipe dans laquelle ont été alignés un ou plusieurs joueurs avec un indice de référence plus petit que celui du troisième joueur **ayant effectivement participé à la rencontre**, d'une équipe supérieure, perd la rencontre par le score maximum de défaite (C.37.1). **Le joueur effectif est celui qui a joué un point.**

C.22.25 Lorsqu'une équipe est déclarée forfait ou bénéficie d'un forfait (voir articles C.33.31 et C.34.31) ou lorsqu'elle est "bye" (voir art. C.36.2) la composition de cette équipe doit être conforme aux règles relatives à l'utilisation des éléments, sinon l'équipe immédiatement inférieure du club concerné, perd sa rencontre de la semaine d'interclubs au cours de laquelle la faute a été commise, par le score maximum de défaite. **Le premier joueur d'une équipe ne peut avoir un indice de référence plus petit que celui du troisième joueur de l'équipe supérieure qui est déclarée forfait ou bénéficie d'un forfait (voir articles C.33.31 et C.34.31) ou lorsqu'elle est "bye" (voir art. C.36.2)**

### **2. Adaptation de la catégorie jeunes-21 en jeunes-19**

Nouveaux articles :

A.2.22 De même sous l'appellation "jeunes", sont reprises les catégories Préminimes, Minimes, Cadet(te)s, Junior(e)s, **Jeunes -19**, tant masculines que féminines.

A.2.36 **Jeunes -19** : Les joueurs de 17 ans ou plus qui n'ont pas atteint l'âge de **19** ans au 31 décembre de la saison sportive précédente.

C.21.13.3.1 Un poussin peut figurer soit sur la liste des forces poussins, soit sur la liste des forces préminimes, soit sur la liste des forces minimes, soit sur la liste des forces cadets, soit sur la liste des forces juniors ou sur la liste des forces **jeunes -19**.

C.21.13.3.2 Un préminime peut figurer soit sur la liste des forces préminimes, soit sur la liste des forces minimes, soit sur la liste des forces cadets, soit sur la liste des forces juniors ou sur la liste des forces **jeunes -19**.

- C.21.13.4 Un minime peut figurer soit sur la liste des forces minimales, soit sur la liste des forces cadets, soit sur la liste des forces juniors, soit sur la liste des forces **jeunes -19**.
- C.21.13.5 Un cadet peut figurer soit sur la liste des forces cadets, soit sur la liste des forces juniors, soit sur la liste des forces **jeunes -19**.
- C.21.13.6 Un junior peut figurer soit sur la liste des forces juniors soit sur la liste des forces **jeunes -19**.
- D.2.11 Messieurs  
A, B, C, D, E, **Jeunes -19**, Juniors, Cadets, Minimales, Préminimes, Vétérans 40, Vétérans 50, Vétérans 60, Vétérans 65, Vétérans 70, Vétérans 75, Vétérans 80, Vétérans 85.
- D.2.12 Dames  
A, B, C, D, **Jeunes -19**, Juniores, Cadettes, Minimales, Préminimes, Aînées 40, Aînées 50, Aînées 60, Aînées 65, Aînées 70, Aînées 75, Aînées 80, Aînées 85.
- D.2.23 Mixtes  
A, B, C, D, **Jeunes -19**, Juniors, Cadets, Minimales, Préminimes, Vétérans 40, Vétérans 50, Vétérans 60, Vétérans 65, Vétérans 70, Vétérans 75, Vétérans 80, Vétérans 85.
- D.9.11 En simple Messieurs :
- D.9.11.1 Tous les joueurs série A ;
- D.9.11.2 huit joueurs B, qualifiés par l'AF et quatre joueurs B qualifiés par la VTTL ;
- D.9.11.3 deux joueurs qualifiés comme wildcard par l'AFTT ;
- D.9.11.4 deux joueurs qualifiés comme wildcard par la VTTL ;
- D.9.11.5 Les demi-finalistes du Championnat de Belgique des catégories **Jeunes -19**, Juniors et Cadets.
- D.9.12 En simple Dames :
- D.9.12.1 toutes les joueuses de série A ;
- D.9.12.2 huit joueuses qualifiées par l'AF et quatre joueuses qualifiées par la VTTL ;
- D.9.12.3 deux joueuses qualifiées comme wildcard par l'AFTT ;
- D.9.12.4 deux joueuses qualifiées comme wildcard par la VTTL
- D.9.12.5 Les demi-finalistes du Championnat de Belgique des catégories **Jeunes -19**, Juniores et Cadettes.
- D.9.31 Préminimes, Minimales, Cadet(te)s, Junior(e)s, **Jeunes -19**;
- E.15.53.4 - un Junior non classé : en Juniors et en **Jeunes -19**

## **E.25 MODELE DE REGLEMENT POUR TOURNOI**

12 Un joueur peut s'inscrire dans sa série et dans celle immédiatement supérieure ou une série spéciale correspondant à son classement. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de

participer à la série de son classement. Un joueur ou une joueuse préminime, minime, cadet, junior ou **jeune -19** pourra jouer uniquement s'il le désire, dans sa propre série d'âge. Il n'est pas obligé de participer à une autre série. Seuls, les préminimes, les minimes, les cadets et les Juniors encore non classés peuvent s'inscrire dans deux séries d'âge

#### **F.4.1 REGLEMENT CRITERIUM NATIONAL JEUNES GENS**

Le Critérium National se dispute en un tour qualificatif et trois phases suivant le schéma ci-après :

##### **Répartition des joueurs.**

Les joueurs sont répartis en quatre divisions majeures.

Des divisions supplémentaires peuvent être prévues par la C.N.E. pour des séries séparées de minimes et de préminimes.

Ils auront au maximum **19** ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

#### **F.4.2. REGLEMENT CRITERIUM NATIONAL JEUNES FILLES.**

Le Critérium National se dispute en un tour qualificatif et trois phases suivant le schéma ci-après :

##### **Répartition des joueuses.**

Les joueuses sont réparties en trois divisions majeures.

Des divisions supplémentaires peuvent être prévues par la C.N.E. pour des séries séparées de minimes et de préminimes.

Elles auront au maximum **19** ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

### **3. Adaptation suite aux FG et BYE**

Nouveaux articles :

C.9.2 Des descendants

C.9.21 Interclubs Messieurs et Dames

C.9.21.1 Division 1 Nationale Messieurs

Les deux derniers de chaque série doivent toujours descendre en Division 2. **(sont compris dans les équipes descendantes les équipes forfait générale et les BYE)**

C.9.21.21 Division 2 Nationale Messieurs

Les trois derniers de chaque série doivent toujours descendre dans la division 3 Nationale **(sont compris dans les équipes descendantes les équipes forfait générale et les BYE)**

#### C.9.21.22 Division 3 Nationale Messieurs

Les deux derniers de chaque série et les deux dernières équipes d'un tour final disputé entre les dixièmes de chaque série doivent toujours descendre dans la division Régionale (sont compris dans les équipes descendantes les équipes forfait générale et les BYE)

#### C.9.21.3 Superdivision Dames

Les deux derniers du classement final doivent toujours descendre en division 1 Nationale (sont compris dans les équipes descendantes les équipes forfait générale et les BYE)

#### C.9.21.4 Divisions Nationales Dames

Les deux derniers de division 1 doivent toujours descendre dans la division 2. Les trois derniers de division 2 doivent toujours descendre les divisions régionales. (sont compris dans les équipes descendantes les équipes forfait générale et les BYE)

### **4. Plus de dames et plus longtemps sur la liste des forces messieurs t**

Nouveaux articles :

C.4.23.2 Cependant, un club qui n'inscrit pas d'équipe en interclubs Dames, ne peut faire figurer que **huit** Dames sur la liste de forces messieurs

C.4.23.3 Cependant un club qui aligne une ou plusieurs équipes en interclubs Dames et dont les équipes y participent effectivement, peut faire figurer sur la liste des forces Messieurs, **huit** joueuses supplémentaires par équipes Dames.

Une fois passée la date ultime d'inscription des équipes, un club peut inscrire et faire apparaître sur sa liste de force Messieurs, autant de Dames NC qu'il le souhaite pour autant que ces dames **soient dans leur deuxième année d'affiliation au maximum.**

### **5. Adaptation de la définition de semaine d'interclubs**

Nouveau article :

C.13.2 Une semaine d'interclubs s'étend du **lundi** au **dimanche** suivant.